

Maçonnerie

Niveau d'étude :

Deuxième et troisième degrés de l'enseignement professionnel

Activités :

L'ouvrier qualifié en construction gros œuvre exerce surtout ses compétences en maçonnerie, le reste ce sera en coffrage, ferrailage et en bétonnage, le plus souvent pour la construction de maisons unifamiliales. Il intervient également pour des travaux de terrassement, d'isolation, d'étanchéité, de canalisations, de montage d'échafaudages... Le métier, très diversifié, conduit parfois à une ou autre spécialisation. - Le maçon : réalise principalement des murs, en briques, blocs de béton, éléments de pierre. Il intervient également dans des travaux de rénovation. - Le coffreur : construit, assemble, pose et démonte les ouvrages destinés à former les coffrages ou moules dans lesquels le béton sera coulé. - Le ferrailleur : réalise et met en place les armatures métalliques autour desquelles le béton sera coulé pour le renforcer. - Le bétonneur : est responsable du coulage du béton dans les tranchées de fondation et dans les coffrages, il vérifie aussi le type, la composition, la qualité et la mise en œuvre du béton.

Conditions de travail : Le maçon exerce son métier en plein air, il est exposé aux intempéries. Debout sur des échafaudages ou accroupi dans des excavations, il travaille souvent dans des conditions difficiles, voire dangereuses. Mais les consignes de sécurité sont de plus en plus sévères, afin de prévenir les accidents. Des outils mécaniques (élévateurs, grues, bétonnières...) rendent son travail moins pénible. Le maçon se déplace de chantier en chantier, ce qui éloigne parfois de son domicile. Attention aux risques possibles liés à la manipulation de certains produits (allergie au ciment...) Qualités requises :

Le maçon est un ouvrier qualifié précis, soigneux et minutieux qui sait lire les plans, et les cahiers de charge. Il participe à l'implantation du chantier et à l'organisation du poste de travail. Il travaille volontiers en équipe et a le sens des responsabilités. Il se montre persévérant et résistant il ne souffre pas du vertige. Le maçon doit aussi être capable d'anticiper les travaux à réaliser et de prendre des initiatives. Remarques :

Moyennant une année supplémentaire, il peut obtenir également le certificat d'enseignement supérieur (CESS), qui lui donne accès à l'enseignement de type court.